

LE MADAWASKA

La Cie d'Imprimerie du Madawaska

EDMUNDSTON, N. B. 15 JUILLET 1915

G.-E. DION, Administrateur

La Question Ontarienne

L'appel au Conseil Privé

Par deux décisions rendues le 12 juillet — ce n'est pas nous, mais bien le *Toronto Star*, qui signale cette coïncidence des jugements et de la fête des Orangistes — les tribunaux ontariens viennent de maintenir la validité et la constitutionnalité du règlement XVII.

Les textes que nous avons eus sous la main à l'heure où nous écrivons, ne nous permettent point de comment ces jugements; mais nous tenions à en marquer tout de suite la substance.

Nous tenions surtout à noter que ces décisions ne désarment point nos compatriotes de l'Ontario. Il n'ont jamais beaucoup compté sur un arrêt favorable des tribunaux ontariens; c'est sûr la décision du Conseil Privé d'Angleterre qu'ils reposaient surtout leur confiance.

Et la route du Conseil Privé leur est désormais ouverte. Ils ne manqueront pas de porter jusque là leur appel, afin de faire décider si, selon l'expression fameuse de M. le sénateur Landry, "la Confédération est un pacte ou un piège d'infamie".

D'après les brefs résumés que nous apportent les journaux de Toronto, l'un des juges aurait déclaré qu'il ne connaît aucun traité qui garantisse l'usage du français dans les écoles catholiques de l'Ontario et qu'il n'est pas sûr qu'elle ait été établie par le traité de Cession, aurait disparu du fait de l'adoption de la Constitution de 1867 et ne subsisterait que dans la mesure où celle-ci l'aurait maintenue.

Et le même magistrat conclut que nos compatriotes ne peuvent s'appuyer sur le texte de la Constitution pour réclamer le libre enseignement de leur langue dans les écoles maintenues de leurs deniers.

Nous sommes loin de la parole de sir John A. MacDonal affirmant, vingt-trois ans après la signature de l'Acte fédératif: "Nous avons une constitution en vertu de laquelle tous les sujets britanniques ont des droits égaux en matière de LANGUE, de religion, de propriété et de personne."

Et nous nous refusons à croire que la suprême autorité judiciaire de l'Angleterre puisse déclarer que le droit de parler français devant les tribunaux fédéraux et dans le parlement fédéral — droit reconnu aux Canadiens-français d'un bout à l'autre du pays — n'implique pas le droit de l'apprendre et de le faire apprendre aux futurs citoyens canadiens.

L'observation du magistrat de Toronto démontre une fois de plus que c'est toute la question des droits du français qui se trouve posée par le conflit ontarien.

Tous les citoyens canadiens ont le devoir d'appuyer les revendications de la minorité qui défend, avec son droit de vivre, l'esprit réel du pacte fédéral et les conditions qui seules peuvent assurer la grandeur de notre pays.

OMER HEROUX.

LA FAMILLE

MOLLESSE DE L'EDUCATION

Maman, j'ai faim ! Attends encore une demi-heure, mon petit Louis; ton père est sur le point d'arriver et nous allons dîner. Dis, mon chéri, n'est-ce pas que tu veux attendre ton papa, pour manger ?

Maman, je peux pas donner moi une tartine ! Voyons mon bel ange, si tu manges à présent tu n'auras plus faim à midi, et ton papa va te croire malade si tu ne manges pas quand il sera là.

Maman, j'ai mal là, et le petit Louis montrait sa poitrine.

Mon toutou, dis à ta mère qu'est-ce que tu as, pour qu'elle te soigne bien. Maman, j'ai faim. Et la mère vaincue par la pensée que son fils pouvait souffrir de la faim lui donna une grosse tartine capable d'effrayer un bucheron.

Et cette scène s'était renouvelée à toutes les deux heures.

Enfin, le papa arrive, plante deux baisers retentissant sur les deux joues rebondies de son fils, et on se met à table. Maman, je veux manger dans une grande assiette comme papa ! Voyons mon chéri, voyez

comme ta petite assiette est bien plus belle que la sienne, elle est bien mieux fleurie.

Non ! non ! j'en veux une grande.

Pour avoir la paix la maman cède encore, cède toujours.

Le petit Louis mange quelques bouchées.

Maman, donne-moi un autre bol de thé, celui-ci est trop sucré. Mais, mon chéri, c'est toi-même qui l'as sucré !

Qu'est-ce que ça ne fait rien, il n'est pas bon, j'en veux d'autre.

Tiens en voici du bon, sucre le toi-même.

Maman il est trop chaud ! Veux-tu bien te taire et manger tranquille, s'écrie le père impatient !

Le petit Louis éclate en sanglots, renverse son bol et se réfugie dans les bras de "maman" qui le caresse, chante, le promène afin de le calmer, en lui lisant tout bas à l'oreille le que papa a fait cela pour rire.

Enfin a force de pleurer il finit par s'endormir et le dîner s'achève tant bien que mal.

Tu vas en faire un gânement si tu continues ! dit le père à sa femme.

Tu en parles à ton aise, tu es tou-

jours dehors. Si tu passais la journée à la maison, tu ferais comme moi; c'est si triste d'entendre pleurer un enfant.

Le père, vaincu par ce mauvais raisonnement, n'en parla plus.

Et c'était la même chose, à tous les repas.

Pendant le souper de son fils, la mère réfléchissait: comme c'est dur d'élever des enfants.

Si encore elle pouvait une bonne fois contenter son petit Louis. Mais non. Aussitôt qu'il désirait, il commençait à pleurer et à demander d'autre chose. Et elle frissonnait en pensant qu'il pourrait un jour lui demander un objet qu'elle n'aurait pas ou qu'elle ne pourrait se procurer.

Si le me demandait la lune par exemple, qu'est-ce que je ferais ? Grave problème.

Pauvre mère ! le bonheur de son fils est sa continuelle préoccupation, et son amour tout plein de lâcheté l'aveugle au point de lui cacher complètement le terrible avenir qu'elle lui prépare.

Cet enfant qui n'aura jamais souffert la moindre contradiction, sera il préparé à la lutte contre le démon, le monde et ses passions ?

Il lui faudra se vaincre et il n'y est pas habitué.

Il suivra toute sa vie la voie de sa jeunesse, et c'est encore celle qu'il suivra dans sa vieillesse. Telle est la règle ordinaire.

Toute sa vie, il sera égoïste et ne voudra voir dans ses semblables que des infortunes devenues à tous ses caprices et même à ses vices.

Ses parents eux-mêmes ne seront pas exceptés, et souvent ils se verront méprisés et abandonnés par leur fils quand la vieillesse les aura rendu impotents, et ce ne sera que justice: ils récolteront ce qu'ils auront semé.

Parents chrétiens qui élever vos enfants dans la mollesse et à tous les caprices, écoutez cette leçon tirée de la Sainte Ecriture:

" Courbe la tête de ton fils dans sa jeunesse, et laboure lui les flancs pendant qu'il est enfant, de peur qu'il ne s'enhardisse et qu'il ne croie en toi et la douceur sera dans

ton âme. Instruit ton fils et agis sur lui de peur qu'il ne te hurte contre la stupidité."

Courbe la tête de ton fils dans sa jeunesse; c'est à dire qu'il reconnaisse votre autorité, qu'il plie sous votre commandement et qu'il obéisse. Il le faut, vous devez l'exiger.

S'il résiste, labourez lui les flancs, c'est à dire, corrigez le avec fermeté.

Vous devez le corriger quand il est enfant; plus tard, ce sera trop tard.

On ne redresse un arbre quand il a poussé de profondes racines, vous le savez bien. Il en est ainsi de vos enfants. Si vous leur laissez toutes leurs fantaisies, quand ils seront plus grands vous aurez beau vous défendre, commander, supplier, rien ne les touchera, ils seront insensibles, même à vos larmes; et il ne vous restera que la douleur et surtout des remords stériles.

Que répondez-vous à Dieu qui vous demandera compte de l'âme de vos enfants ?

Allégez-vous qu'il est égoïste, effrené et intraitable ? Mais c'est au commencement qu'il fallait renouer cela, et mettre le frein qui l'aurait retenu et en aurait formé un homme capable de bonnes œuvres.

A lors c'est été facile, maintenant il est trop tard. Elevons donc nos enfants comme s'ils devaient grandir et ne pas rester jeune.

L. OLIVIER.

A VENDRE

Sept chevaux à très bas prix. Chevaux de chemin et d'ouvrage de trois ans à douze ans. A des conditions très faciles.

S'adresser à :

Paul Clavette
St-Basile N. B.

MAL DE TETE

Quand vous avez mal à la tête, prenez, au premier symptôme, une dose de

POUDRES NERVINES DE MATHIEU



et, en quelques minutes votre mal aura disparu. ELLES SONT EXEMPTES D'OPIMUM, DE MORPHINE ET DE CHLORAL EN VENTE PARTOUT: 25c. LA BOTTE DE 10 POUBRES

LA CIE J. L. MATHIEU, Propriétaire
SHERBROOKE, Que.

AVIS

Le Docteur Z. Vézina, de Fraserville, spécialiste pour les yeux, nez, gorge et oreilles viendra à Edmundston tous les quatrièmes lundis et mardis de chaque mois, et se tiendra à la disposition de ceux qui voudront le consulter, du lundi midi au mardi soir, chez Monsieur Jos Gagné, près de l'Hotel Royal.

SOI VENIR DE FAMILLE

Important Register Familial

Prix: l'exemplaire, 10c. Le cent: \$8.00

S'adresser à l'auteur

Rev. E. P. Chouinard
St-Paul de la Croix
Comté Témiscouata P. Q.
n. 5-6 m

PARTIE DE BASE-BALL

DIMANCHE LE 18 JUILLET

FORT KENT VS. EDMUNDSTON

La partie commencera a 2 hrs

Allons encourager nos joueurs.

CARTES D'AFFAIRES

- Casier Postal "S" TEL. 28-41
M. X. D. CORMIER
B. A.
Avocat, Notaire Public
EDMUNDSTON, N. B.
- Casier Postal "S" TEL. 46
M. CHAMBERLAND
B. A.
AVOCAT, NOTAIRE PUBLIC
Bureau: Grand Falls
St-Léonard, tous les jeudis de chaque semaine.
Anderson Siding, le 15 de chaque mois.
- Casier Postal "S" TEL. 46
PIO H. LAPORTE
Médecin-Chirurgien
EDMUNDSTON, N. B.
- Casier Postal "S" TEL. 46
A. M. SORMANY, M. D.
Médecin-Chirurgien
EDMUNDSTON, N. B.
- J. A. GUY, M. D.**
Médecin-Chirurgien
EDMUNDSTON, N. B.
- DR Z. VEZINA**
Ex-élève des Hôpitaux de Paris.
—Médecin spécialiste—
de l'Hôpital de Fraserville
Spécialité: Maladies des yeux, oreilles, nez, gorge.
Bureau: 151 rue Lafontaine
FRASERVILLE, P. Q.
TEL. Kamouraska, No. 325.
TEL. National "519"
Heures de Bureau:
10 hrs à 11.30 hrs a. m.
2 hrs à 5 hrs p. m.
Soir: 7 à 8 P.M.
- Téléphone, 18
J. A. RATTEY
Médecin-Vétérinaire
EDMUNDSTON, N. B.
- Casier Postal, 8 Téléphone
JOHN J. DAIGLE
MARDHAND GENERAL
EDMUNDSTON, N. B.
- FIRMIN MICHAUD**
Marchand de Liqueurs
ST-LEONARD, N. B.
- A. E. THIBAUT**
MARCHAND DE MEUBLES
Assortiment complet
EDMUNDSTON, N. B.
- J. A. DAIGLE**
HOTELLIER
ANDERSON SIDING, N. B.
- NEW VICTORIA HOTEL**
Rue Victoria
Chambres confortables. Service de premier ordre. Salles d'échantillons à la disposition des voyageurs.
- S. J. BERNARD,**
Edmundston, N. B.

S'assurer dans une Compagnie
qui vous est inconnue est comme prêter de l'argent à un étranger

L'Assurance sur la Vie est une chose sérieuse pour toute personne ou pour toute famille. Voyez à ce que votre Police soit placée dans une Compagnie dont la réputation d'intégrité est hors de doute. Depuis 67 années l'Union Mutuelle de Portland a toujours promptement payé toutes réclamations légitimes, et elle est connue comme une Institution qui fait honneur à ses engagements.

A. P. LABBIE,
Garant.
Agence: FORT KENT, Maine
Résidence: Edmundston, N. B.